

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse populaire Desjardins de Baie-Comeau, tenue le jeudi 25 avril 2023 à compter de 18 h 30 en mode virtuel.

Sont présents :

M. Cédric Bérubé, président du conseil d'administration
Mme Solange Beaulieu, secrétaire du conseil d'administration
M. René Lepage, administrateur
M. Valmard Bujold, administrateur
Mme Marielle-Dominique Jobin, administratrice

Sont présents en ligne :

Mme Geneviève Lavoie-Richard, directrice de compte, Marché commercial
Mme Karine Lebreux, directrice développement des affaires

Personnes-ressources présentes :

M. Alain Leblanc, directeur général
M. Philippe Tremblay, Coordonnateur, services aux membres
Mme Lucie Vaillancourt, adjointe à la direction générale
Mme Sandra Perron, adjointe à la direction générale par intérim

1. Ouverture de l'assemblée

1.1. Mot de bienvenue

Le président du conseil d'administration, M. Cédric Bérubé, préside l'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux membres à cette assemblée générale annuelle de la Caisse populaire Desjardins de Baie-Comeau, dont la formule cette année a lieu en mode virtuel.

Il présente les personnes qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien :

- Mme Solange Beaulieu, secrétaire du conseil d'administration qui sera assisté dans ses fonctions par Mme Lucie Vaillancourt, adjointe à la direction générale;
- M. Alain Leblanc, directeur général ;
- Mme Sandra Perron, adjointe à la direction générale par intérim;
- Il ajoute que M. Philippe Tremblay, Coordonnateur, services aux membres, l'assistera dans ses fonctions.

Comme précisé dans l'avis de convocation, M. Bérubé informe les membres que la formule d'assemblée à distance implique qu'ils pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera en effet faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2. Capsule vidéo du Président du Mouvement

M. Bérubé déclare l'assemblée ouverte en visionnant une capsule vidéo introductive du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier.

Il demande par la suite à Mme Solange Beaulieu, secrétaire du conseil d'administration, de présenter les règles de fonctionnement afin d'assurer un bon déroulement.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1. Règles pour participer à l'AGA

La secrétaire, Mme Beaulieu, explique dans un premier temps comment utiliser la fonction de clavardage. Elle explique, par la suite, le fonctionnement de la plateforme numérique. Pour finir, Mme Beaulieu, précise qu'il faut être membre de plein droit de la caisse depuis au moins 90 jours pour exercer leur droit de vote et énumère les conditions à respecter.

2.2. Nomination des personnes scrutateurs

Le président, M. Bérubé, reprend la parole et explique que pour cette assemblée à distance comme il y aura de la votation en direct, nous devons nommer deux (2) scrutateurs. Il recommande Mme Lucie Vaillancourt et M. Philippe Tremblay afin d'agir comme scrutateurs. Ils seront chargés de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin que les résultats des votes puissent être communiqués. Les scrutateurs s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Il est proposé par (retiré), et appuyé par (retiré) d'adopter la recommandation.

Les membres procèdent au vote en direct

La proposition de nommer Mme Lucie Vaillancourt et M. Philippe Tremblay comme scrutateurs est adoptée à l'unanimité.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

Le président, M. Cédric Bérubé, invite la secrétaire du conseil d'administration, Mme Solange Beaulieu, à nous présenter l'ordre du jour de l'assemblée.

Il est proposé par (retiré), et appuyé par (retiré) que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

Nous attendons les résultats du vote en direct

La proposition est acceptée à l'unanimité.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 avril 2022

M. Cédric Bérubé demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée de 2022.

Il est proposé par (retiré), appuyée par (retiré) que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 avril 2022 soit accepté tel que lu.

Nous attendons les résultats du vote en direct

La proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Retour sur l'année 2022

3.1. Rapport du conseil d'administration

Le président procède à la présentation du rapport du conseil d'administration.

Tout d'abord, il présente les membres du conseil d'administration qui représentent l'intérêt des membres dans le cadre de leur fonction. Il présente par la suite les principales réalisations de la Caisse et les orientations qu'elle s'est fixées, dont investir dans la jeunesse chez Desjardins est prioritaire. Il termine en remerciant les employés pour leur dévouement et les membres de la confiance témoignée.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

M. Cédric Bérubé procède à la présentation du rapport du conseil d'administration sur la surveillance des règles déontologiques.

Il explique que le bilan de la surveillance fait référence à trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3. Rapport annuel au 31 décembre 2022

Le président invite les membres présents de manière virtuelle à regarder une courte capsule vidéo qui présente les faits saillants du rapport annuel de la caisse.

Par la suite, il demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires concernant les résultats financiers. Aucune question n'est formulée par les membres.

3.4. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu

Monsieur Cédric Bérubé, invite les membres présents de manière virtuelle à regarder une courte capsule vidéo qui dévoile les sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir des projets du milieu.

Il explique en quoi constitue le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM). Il ajoute que la communauté a bénéficié de cet investissement en 2022.

4. Période de questions au conseil d'administration

Le président indique que tout au long de l'assemblée les membres ont pu s'exprimer sur certains sujets plus spécifiques et qu'il est maintenant possible de recevoir tout commentaire ou question aux membres du conseil d'administration via la boîte de dialogue. Aucune question n'est transmise par les membres.

5. Propositions soumises au vote

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels

Le président indique que l'assemblée vise à permettre le versement des ristournes individuelles et à la communauté. Une capsule vidéo illustrant cet élément distinctif de notre coopérative est présentée.

M. Bérubé reprend la parole. Il mentionne qu'il est maintenant temps de prendre connaissance du rapport annuel 2022 et des scénarios de ristournes pour lesquels les membres seront appelés à voter à la suite des présentations de ce soir. Il indique que la documentation de référence sera d'ailleurs disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

Il précise aux membres que le scénario présenté est une recommandation du Conseil d'administration et qui est considérée comme le plus avantageux pour les membres et la communauté. De plus, il est totalement conforme aux encadrements applicables.

Il demande aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires concernant les ristournes. Aucune question n'est transmise.

Il mentionne que les excédents se chiffrent à **1 104 M\$**.

Voici la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir.

Le directeur général, M. Alain Leblanc, en fait la présentation.

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres¹	727 k\$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	10 989 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	34 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	2 k\$
Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	11 752 k\$
Affectation au FADM	(46) k\$
Affectation à la RRE	(1 967) k\$
Affectation à la réserve générale	(9 739) k\$
Solde des excédents à répartir	0

Proposition de versement POUR L'ANNÉE 2022			
481 907 \$	45 543 \$	FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU	
	436 364 \$	RISTOURNES AUX MEMBRES	
Proposition sur la répartition des excédents annuels			
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes			50 k\$
Épargne et placements		0,58 \$	50 k\$
Fonds			33 k\$
Prêts et marges de crédit			79 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$/1 000 \$ de prime		82 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		33 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³		106 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		4 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			437 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

M. Bérubé reprend la parole et mentionne que les membres doivent se prononcer sur cette recommandation. Il mentionne avoir besoin d'un proposeur et d'un appuieur parmi les membres habilités à le faire.

Il demande aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires concernant cette proposition. Aucune question ou commentaire n'est émis par les membres.

Il est proposé par (retiré), et appuyé par (retiré) que la recommandation de partage des excédents soit acceptée tel que lu.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

À titre de président du conseil d'administration, M. Cédric Bérubé, tel que le prévoit le règlement, il agira comme président d'élection.

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

Le président fait part du rapport du comité de mise en candidature lancé durant la 3^e semaine de janvier.

Il indique que pour l'assemblée générale de cette année, 5 postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

- Expérience membre et client;
- Coopération;
- Gestion financière;
- Communication;
- Éducation;
- Technologie de l'information.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu 3 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

Un document de présentation de la candidature éligible a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande.

5.2.3. Présentation des personnes candidates

Le président, M. Bérubé, présente à l'écran les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année :

- Mme Solange Beaulieu;
- Mme Marielle-Dominique Jobin;
- M. Valmard Bujold.

5.2.4. Élection par acclamation

Nous avons 5 postes à combler et nous avons reçu un nombre inférieur au nombre de postes à combler.

M. Bérubé peut donc déclarer élues en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

- Mme Solange Beaulieu;
- Mme Marielle-Dominique Jobin;
- M. Valmard Bujold.

5.3. Précision sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président, M. Cédric Bérubé, fait part aux membres des précisions sur l'annonce des résultats du vote.

Les membres auront deux (2) votes distincts à faire, soit :

- Un vote pour la répartition des excédents annuels (ristournes);
- Un vote pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne.

Il précise que dès ce soir le 25 avril 2023 à minuit, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le samedi 29 avril 2023. Il rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.

Prix de présence

M. Bérubé mentionne que nous procéderons aux tirages des prix suivants à la fin de l'AGA :

- 1 carte-cadeau du Manoir du Café – 50,00\$ (**retiré**)
- 1 chèque-cadeau de la Boucherie du Boulevard - 50,00 \$ (**retiré**)

6. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

M. Cédric Bérubé rappelle que la publication des résultats mettra officiellement fin à l'assemblée à moins d'un vote négatif auquel cas, le processus devra être repris une seconde fois. Il remercie les membres de leur participation à cette assemblée générale annuelle complète à distance.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Bérubé précise que la période de votation mettra fin officiellement à notre assemblée générale.

À l'issue de la période de votation auprès des membres le 29 avril 2023, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

7. Proposition sur le partage des excédents annuels

95,06 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : Adoptée Refusée

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'AGA est officiellement levé le 30 avril 2023.

Cédric Bérubé, Président

Solange Beaulieu, Secrétaire